

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laétitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Murielle Chenal - Sylviane Duchosal (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod

Absents : Franck Chenal - Amélie Viallet

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 25

Date de convocation : 23 septembre 2022

Date publication : 6 octobre 2022

N°4 - VENTE DU CHALET COMMUNAL SIS SUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION B N° 3229, 3231 A MME VIONNET ET M. BOCH - LIEUDIT "PRE DE FOIRE" A AIME

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 06 juin 2019 décidant de la vente du chalet communal situé à Saint Sigismond à Aime.

Elle rappelle également que le Conseil municipal avait approuvé par délibération en date du 1^{er} juillet 2021 un compromis avec la SCI IVAA, au prix de 370 000 €.

La SCI IVAA s'est finalement désistée au moment de la signature de l'acte authentique.

Elle indique que la commune a reçu une offre de Mme Corinne VIONNET et M. Jean Luc BOCH pour l'achat de ce chalet en date du 13 mai 2022 au prix de 380 000 €.

Elle précise que la Commune a obtenu le 03 juin 2022 le renouvellement de l'avis des Domaines demandé le 02.10.2020, pour un montant de 380 000 € pour cette vente.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de compromis et propose son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De vendre le chalet communal sis sur la parcelle cadastrée section B n° 3229 et 3231, superficies respectives de 727 et 15 m² au prix 380 000 € à Mme Corinne VIONNET et M. Jean Luc BOCH,
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce découlant de la présente, notamment le compromis de vente puis l'acte authentique.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING